

Date de dépôt : 8 octobre 2009

Rapport

de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition : Soutien au Centre Grisélidis Réal

Rapport de majorité de M^{me} Béatrice Hirsch (page 1)

Rapport de minorité de M^{me} Lydia Schneider Hausser (page 7)

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de M^{me} Béatrice Hirsch

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des pétitions a étudié la pétition « Soutien au Centre Grisélidis Réal » lors de ses séances des 7 et 21 septembre 2009, sous la présidence appréciée de M. Roger Golay. Les procès-verbaux ont été tenus par M. Christophe Vuilleumier, qu'il soit ici remercié pour la qualité de son travail.

Audition des pétitionnaires (7 septembre 2009) : M. Albert Rodrik (président du Centre Grisélidis Réal), M^{me} Marianne Schweitzer (vice-présidente) et M. Igor Schmieck (représentant des descendants de feu Grisélidis Réal)

M. Rodrik demande l'aide du Grand Conseil, car il considère que le droit administratif a été bafoué. L'association du Centre de Grisélidis Réal a reçu une aide formidable de la part de beaucoup de monde, provenant tant du domaine privé que du domaine public. Pas moins de trois départements du canton ont signalé leur intérêt pour ce projet, entre autres l'Office cantonal de l'emploi par le biais d'un octroi d'emplois de solidarité. Il explique aux commissaires que la Loterie Romande avait accepté de verser une aide

financière, mais que le conseiller d'Etat en charge du dossier a refusé de confirmer cette décision, et que la seule proposition du Conseil d'Etat était de confier les documents aux Archives d'Etat.

M. Schmieck revient un peu sur l'historique de cette association. Il explique qu'à la mort de M^{me} Réal, ses enfants ont décidé de conserver ses archives, constituées de documents privés, de livres, d'articles de presse et de divers documents concernant la prostitution. L'idée était de créer un centre de documentation qui soit le reflet d'une vie de lutte pour la condition des travailleurs du sexe. Après avoir trié ces archives, tous les documents relevant du militantisme de M^{me} Réal ont été confiés à l'association Aspasia.

M^{me} Schweizer insiste sur le caractère unique de cette collection et sur le fait que Genève paraît fort bien placée pour abriter un centre de documentation sur la prostitution, ce d'autant plus que certains de ces documents sont d'une portée internationale.

M. Rodrik insiste encore sur le mode de financement de ce projet, reposant sur trois piliers : La Loterie Romande, la Ville de Genève et des dons privés. Il craint que si l'un des piliers ne venait à disparaître, le projet ne s'effondre complètement. Il s'offusque particulièrement du fait que le Conseil d'Etat n'a jamais jugé bon de motiver son refus d'avaliser la décision de l'organe de répartition de la Loterie Romande.

Audition de M. Jean-Pierre Rageth, président de l'Organe de répartition des bénéficiaires de la Loterie Romande (21 septembre 2009)

M. Rageth rappelle que le bénéficiaire des loteries doit obligatoirement être redistribué à des projets de bienfaisance. La Loterie Romande existe depuis 1934 et l'organe de répartition genevois est composé de onze membres qui proposent les répartitions au Conseil d'Etat. Seules les associations (et non des personnes seules) peuvent déposer une requête auprès de la Loterie Romande. Cette demande doit viser le financement d'un projet (et non le financement de fonctionnement) qui corresponde à un cadre local. La commission de répartition s'adjoint parfois l'aide de spécialistes. Il rappelle que ce sont au total 23 millions qui sont distribués et que c'est le département de tutelle, en l'occurrence le DSE, qui prend la décision finale et qui la fait connaître aux requérants.

Il en vient alors à la requête de l'association Grisélidis Réal, déposée en date du 28 août 2008, portant sur un montant de 150 000 F.

Des informations complémentaires avaient été demandées et le dossier avait été réexaminé le 26 novembre de la même année après que la Loterie eut appris, le 12 novembre, que les autorités recherchent de fonds de cette

association n'avaient pas abouti. La commission de répartition avait alors estimé que le projet était trop précoce, raison pour laquelle de plus amples détails avaient été mandés à l'association. Après les avoir reçus, la commission avait rendu un préavis favorable en janvier 2009. Au mois de mars, le Conseil d'Etat avait estimé qu'il manquait encore un certain nombre d'informations, notamment par rapport aux frais de fonctionnement futurs, ainsi que sur la valeur historique des archives. M. Rageth signale également que le Conseil d'Etat s'était alors demandé pourquoi ces documents ne pouvaient pas être versés aux Archives d'Etat. Après avoir reçu les réponses à ses questions, le Conseil d'Etat s'était prononcé en défaveur du projet.

Sur une question d'un commissaire M. Rageth signale que le Conseil d'Etat a refusé, durant cette législature, trois dossiers qui avaient été acceptés par la commission de répartition.

Discussion de la commission

En préambule, un député signale deux interpellations urgentes (788 et 789) déposées au mois de juin 2009, demandant des explications au Conseil d'Etat sur son refus d'avaliser le préavis de la commission de répartition. Les commissaires ont donc pu avoir, au vu des réponses du gouvernement, des explications à la plupart de leurs interrogations. Un autre commissaire rappelle la teneur du règlement de la Loterie Romande : « (...) *dans chaque canton romand, une Commission cantonale indépendante est chargée de répartir les bénéfices dégagés par la Loterie Romande. Chaque Commission est organisée selon les règles qu'elle s'est données.* ».

Il rappelle en outre le règlement de l'organe de répartition genevois : *Art. 6 Compétences du Conseil d'Etat*

¹ *Le Conseil d'Etat décide les répartitions au vu des propositions de l'Organe de répartition.*

² *Les décisions du Conseil d'Etat ne sont pas susceptibles de recours.*

Certains commissaires soulignent la connaissance qu'a le président de l'Association Grisélidis Réal du règlement de la Loterie Romande. Il est aussi relevé que la Loterie Romande donne satisfaction, qu'une grande majorité (environ 90%) des dossiers est acceptée et qu'il ne convient pas, dès lors, de remettre en cause le système d'attribution des bénéfices de la Loterie Romande.

Un commissaire insiste également sur le fait qu'il est facile de confier la documentation de feu Grisélidis Réal aux Archives d'Etat. Il souligne en outre qu'il craint que le projet de l'association n'entraîne à terme des frais

importants. Il propose le dépôt de cette pétition sur le bureau du Grand Conseil.

Une minorité de commissaires estime par contre que ces archives méritent d'être mises en valeur et qu'un centre de documentation dynamique sur la prostitution intéresserait un grand nombre de personnes. Il est aussi relevé que le plan financier de cette association est déjà bien avancé et qu'il serait regrettable de ne pas poursuivre la démarche. Elle propose donc le renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat.

Une commissaire est également étonnée du manque de base légale du règlement incriminé, et elle s'étonne de l'impossibilité de faire recours. Il lui est répondu que beaucoup de règlements n'ont pas de base légale et que dans bon nombre de concours, par exemple, les décisions n'ont pas besoin d'être justifiées.

Le renvoi au Conseil d'Etat est refusé par :

Non : 7 (1 PDC, 1 R, 1 UDC, 1 MCG, 3 L)

Oui : 4 (3 S, 1 Ve)

Le dépôt de cette pétition sur le bureau du Grand Conseil est accepté par :

Oui : 7 (1 PDC, 1 R, 1 UDC, 1 MCG, 3 L)

Non : 3 (2 S, 1 Ve)

Abst. : 1 (1 S)

La majorité de la Commission des pétitions vous recommande donc de suivre ses conclusions et de déposer cette pétition sur le bureau du Grand Conseil.

Pétition

(1693)

Soutien au Centre Grisélidis Réal

Pendant près de trente ans, Grisélidis Réal, grande poétesse des trottoirs, a récolté, de manière systématique, quantité de documents en rapport avec la prostitution. Le Centre de documentation internationale sur la prostitution qu'elle a ainsi créé, est un patrimoine unique. Il est urgent de le conserver et de le rendre accessible à toute personne intéressée.

Dans le but de poursuivre l'œuvre d'avant-garde entreprise par Grisélidis, l'association du Centre Grisélidis Réal a été créée le 17 juin 2008, pour :

- assurer de manière professionnelle la conservation des archives de Grisélidis Réal ;
- poursuivre la récolte de la documentation locale, nationale et internationale sur cette thématique ;
- devenir un lieu de référence, d'information et de formation.

Outre les cotisations et dons, le centre a reçu le soutien :

- de la Ville de Genève qui prend en charge le loyer de l'arcade, sise aux Pâquis (6, rue Amat) et qui a octroyé une subvention ponctuelle d'aide au démarrage ;
- du Fonds Mécénat des SIG ;
- de la Stiftung für Erforschung der Frauenarbeit (fondation zurichoise);
- du Service des emplois de solidarité de l'OCE, qui est intéressé à collaborer, afin de créer deux emplois de solidarité pour le centre (1 archiviste et 1 documentaliste).

Et pourtant, une lettre du 26 mai 2009 signée du conseiller d'Etat François Longchamp, nous apprend que le Conseil d'Etat s'oppose, sans aucune justification à la décision de la Loterie Romande d'octroyer un don au centre, qui permettrait de couvrir les frais de conditionnement et de conservation des archives de Grisélidis Réal !

En tant que personnes intéressées par la vie culturelle de Genève, nous étions heureuses et heureux de savoir que Genève pouvait désormais compter avec un nouveau centre de documentation.

Nous nous offusquons de cette mainmise du Conseil d'Etat sur une décision de la commission de répartition de la Loterie Romande qui, pourtant, est composée de personnes élues par le Conseil d'Etat et expertes dans l'évaluation des projets !

Nous demandons au Grand Conseil d'inviter le Conseil d'Etat à homologuer la décision de l'organe de répartition de la Loterie Romande dans les meilleurs délais.

Nous demandons aux autorités cantonales et municipales de continuer à soutenir la mise en œuvre du Centre Grisélidis Réal et son centre de documentation internationale sur la prostitution à Genève.

N.B. : 1258 signatures
p.a. Aspasia
Rue de Monthoux 36
1201 Genève

Date de dépôt : 20 octobre 2009

RAPPORT DE LA MINORITÉ

Rapport de M^{me} Lydia Schneider Hausser

Mesdames et
Messieurs les députés,

A défaut d'un droit de recours institué, nous défendons ici l'utilité et la pertinence d'un soutien financier de la Loterie Romande à un centre de documentation sur la prostitution, objet refusé par le Conseil d'Etat.

Le travail du sexe, la prostitution ou le « plus vieux métier du monde » touche, en Suisse, environ 14 000 femmes. Le chiffre d'affaire annuel de la prostitution atteint environ 3,5 milliards de francs pour l'ensemble de la Suisse (échantillonnage/Don Juan).

Aucun centre de documentation n'existe en tant que tel en Suisse ou en Europe. Souvent, les écrits relatifs à cette profession ou les écrits relatant les problématiques qui en découlent sont répertoriés dans un coin de bibliothèque lié au social.

L'archivage des documents recueillis par M^{me} Grisélidis Réal représente le démarrage du centre de documentation projeté par l'association constituée (voir projet et statut association en annexe). Cette base comprenant les documents rassemblés par M^{me} Réal permettra :

- de créer une documentation qui sera complétée par celle précédemment réunie par l'association Aspasia, par d'autres apports futurs ;
- de mettre à disposition ce matériel ;
- de dynamiser et valoriser le contenu de cette documentation ;
- de créer un lieu d'échange sur le travail du sexe et les problématiques liées à la prostitution ;
- d'offrir de l'information et de la formation.

Nous nous permettrons de citer M. Schimek, fils de M^{me} Grisélidis Réal, qui représente, à l'audition, l'ensemble de l'hoirie et qui signale que ce centre de documentation, selon les dernières volontés de sa mère, devrait être le reflet d'une lutte pour obtenir plus de dignité pour un certain nombre de

personnes exerçant la prostitution. Il pense en l'occurrence que c'est une cause qui mérite d'être soutenue.

Le public ciblé, à savoir travailleurs et travailleuses du sexe, étudiant-e-s et chercheur-euse-s, ONG et organisations internationales, mouvements de lutte pour la reconnaissance et la prévention des droits des personnes prostituées, n'est pas un public en contact régulier avec un service d'archives de l'Etat.

L'aspect « archive » a très bien été évalué par l'hoirie de feu M^{me} Grisélidis Réal qui a légué toute la part des écrits littéraires aux Archives littéraires suisses (ALS) de la bibliothèque fédérale.

Tout au long de la création du concept du projet, les personnes rencontrées tant à Genève qu'ailleurs ont toutes émis leur enthousiasme. La prostitution est un fait de société qui concerne tout le monde. Aspasia n'arrive pas à répondre à toutes les demandes soit d'étudiants, soit des médias. De nombreuses personnes exerçant un métier du sexe écrivent, mais cette création reste pour l'instant une activité qui demeure en règle générale confidentielle.

Les auditionné-e-s signalent qu'une personne de La Rochelle attend que le centre soit créé pour lui verser sa collection sur la prostitution; une autre personne souhaite également donner sa collection anglaise.

Des professionnels de plusieurs départements cantonaux ont également apporté leur collaboration au projet, à l'instar des emplois de solidarité, des archives de l'Etat.

Le fonds demandé à l'Organe de répartition de la Loterie Romande n'est pas une subvention. Il devait servir à l'installation de l'arcade qui, elle, a été proposée par la Ville de Genève qui en assure déjà le loyer depuis novembre 2008. Le troisième pilier de financement est assuré par les fonds privés et les revenus des activités.

Même si le centre de documentation ne présente pas dès à présent un business plan bénéficiaire, sa gestion va tendre à une auto-suffisance financière maximale. Notons que beaucoup d'entreprises privées ont elles également des chiffres d'affaires, dans les premières années, soutenus par des subventions ou des accords et avantages fiscaux.

Genève, ville internationale, accueille un nombre considérable de personnes venant du monde entier. Des sujets touchant les femmes sont abordés autant par les milieux onusiens et internationaux que locaux (excision, traite des êtres humains, etc.). La prostitution a besoin d'obtenir une place de réflexion, voire de culture.

Une députée remarque que ce centre de documentation serait donc pluridisciplinaire et qu'il pourrait devenir très important. Elle ajoute que, dans cette optique, l'homologation du Conseil d'Etat semblait un acte anodin.

Alors que tous les voyants clignotaient « au vert », pourquoi, sur le fond et sur cette question est-ce que le Conseil d'Etat a pris la dommageable décision de refuser ce soutien ? (voir annexes)

Le Conseil d'Etat est-il décidé à combattre toute nouvelle création d'association et de lieu de réflexion ?

Les représentants de l'association ont cependant garanti à la commission qu'il n'y aura pas de fuite en avant et que l'association désire garder une juste mesure des moyens investis.

Oserions-nous dire que cela provient du genre de sa composition ?

La question de l'insensibilité du Conseil d'Etat à l'originalité de ce projet et au fonctionnement tripartite de son financement a été évoquée en commission. Face à cela, la position politique serait intéressante à connaître.

Lors des travaux, plusieurs député-e-s de la Commission des pétitions ont émis le constat que le Conseil d'Etat a un pouvoir discrétionnaire sur l'octroi de dons de la Loterie romande.

Dans les autres cantons romands, ce sont également des commissions officielles qui fonctionnent, sauf dans les cantons de Vaud et du Valais où des associations sont mandatées par les Conseils d'Etat (qui valident les dons dépassant 100 000 F). Dans ces cantons où la répartition des gains de Loterie sont délégués à des entités autonomes privées, les règles d'octroi sont de leur ressort.

A Genève, la Commission de répartition de la Loterie Romande prévoit la réponse à une demande selon les critères "Loterie romande". M. Rageth nous a informés que plusieurs demandes ont été refusées à ce niveau durant la législature.

Il est compréhensible que si les deux instances estiment que la demande n'entre pas dans les critères d'octroi, le dossier soit clos.

Par contre, lorsqu'un préavis positif est rendu par la Commission de répartition de la Loterie Romande et que le Conseil d'Etat ne ratifie pas ce choix, aucune voie de recours n'est possible et aucune motivation du choix n'est exigible. Cela est pour le moins délicat lorsque l'on sait que c'est le Conseil d'Etat qui nomme les membres de l'organe de répartition. Durant cette législature, trois dossiers qui avaient été acceptés par la commission ont été refusés par le Conseil d'Etat.

Si l'on considère que le droit administratif régit les organes chargés de réaliser les diverses interventions étatiques, nous avons ici un souci de base légale. Un règlement (sans base légale) suffit-t-il ?

Si la réponse est négative, faut-il pour autant légiférer ? Les deux critiques du processus d'octroi sont d'une part que les décisions négatives du Conseil d'Etat ne sont pas motivées et qu'aucun droit de recours n'existe. Serait-il possible d'imaginer, sans introduire trop de lourdeurs administratives, que ces quelques cas de figure puissent être entendus ?

C'est pourquoi, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs les députés, de renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat.

CENTRE GRISELIDIS REAL

Documentation internationale sur la prostitution

Présentation du projet

Juillet 2009



TABLE DES MATIERES

RESUME.....	2
CONTEXTE	3
LA CREATION DU CENTRE GRISELIDIS REAL.....	3
UTILITE SOCIALE.....	4
OBJECTIFS DU CENTRE GRISELIDIS REAL.....	5
PUBLICS-CIBLE	5
REALISATION ET ETAT DES LIEUX.....	7
MOYENS FINANCIERS.....	9

RÉSUMÉ

Grisélidis Réal, écrivaine, artiste et prostituée était une grande figure de la lutte pour la défense des droits des personnes exerçant le travail du sexe, à Genève comme ailleurs. Elle a également récolté, pendant plus de 30 ans et de manière systématique, quantité d'informations de toutes sortes (coupures de presse, correspondance, livres, rapports, films, photos, affiches, etc.) dans le but de créer ce qu'elle a appelé le "Centre de documentation internationale sur la prostitution".

Après son décès en 2005, ses enfants ont confié ces archives à l'association Aspasie qui a décidé de se mobiliser pour créer une structure indépendante sous la forme d'une associatio. C'est ainsi que le **Centre Grisélidis Réal – Documentation internationale sur la prostitution** a vu le jour en date du 17 juin 2008.

Parmi les objectifs que s'est fixé l'association, notre priorité est d'assurer la conservation à long terme, et de manière professionnelle, de ce fonds d'archives et d'en faire l'inventaire. Dans un deuxième temps, nous souhaitons récolter et tenir à jour un maximum d'informations et de documentation sur la prostitution, tant au niveau local qu'international, afin de pérenniser et de poursuivre l'œuvre d'avant-garde initiée par Grisélidis Réal.

Nous souhaitons que ces ressources documentaires soient mises à disposition du public et facilement accessibles par toute personne intéressée. La connaissance favorise en effet une meilleure compréhension de la prostitution en général et permet de reconnaître les personnes concernées comme actrices et acteurs sociaux à part entière. Ceci contribue également à favoriser l'accès aux droits, la défense des victimes et la diminution des risques.

Un tel lieu bénéficierait aux travailleuses et travailleurs du sexe, mais également à de nombreuses autres personnes et institutions, telles que des chercheur-euse-s en sciences sociales et des étudiant-e-s, des ONG et organisations internationales, les autorités politiques et juridiques, etc.

Le Centre Grisélidis Réal est ainsi appelé à devenir un espace de réflexion et d'action qui favorise les rencontres, le débat et le dialogue entre les différent-e-s usager-ère-s. Sa promotion passera par la réalisation d'événements tels que des expositions, des projections de film, des conférences, etc. Il constituera également un espace de soutien et de formation pour les prostitué-e-s qui cherchent une réorientation professionnelle.

Le budget d'investissement nécessaire à ce projet s'élève à 184'394.45 francs.

CONTEXTE

La prostitution est un sujet d'actualité, évoqué quotidiennement dans les médias. Si la thématique est moins taboue depuis la fin des années 60, elle n'en est pas moins stigmatisée. Les clichés, les préjugés, le mystère et le rejet perdurent : une personne qui a l'expérience du travail du sexe est respectée dans la mesure où elle a changé d'activité et parle de son passé en termes de souffrance et de vécu douloureux.

En ce qui concerne les personnes qui exercent la prostitution, les avis, les considérations morales, les politiques divergent, faisant le grand écart entre deux extrêmes : criminalisation et victimisation versus professionnalisation et responsabilisation. Tout un éventail d'attitudes, de jugements, de législations tente de répondre à une réalité sociale vieille comme l'humanité et extrêmement complexe car tributaire de facteurs multiples découlant de raisons historiques, culturelles, sociologiques, psychologiques, etc.

Aujourd'hui, le débat entre abolitionnistes et réglemmentaristes reste d'une grande actualité politique. Les divergences ne suivent pas les clivages de pensée gauche-droite mais sont fortement influencées par les références émotionnelles et morales de chaque individu.

Il s'agit pourtant d'un secteur économique important. En effet, « *le sexe est une marchandise très demandée tant chez les riches que chez les pauvres. Il fait partie intégrante de l'économie informelle de la ville* » (Preston-Whyte et Varga, 2000). Reconnaître les personnes concernées comme acteur-trice-s sociaux, en tant qu'interlocuteur-trice-s non seulement valables mais indispensables, contribue à favoriser l'accès aux droits fondamentaux, ainsi que la défense des victimes et à la diminution des risques d'exploitation, d'abus et de trafic d'êtres humains.

LA CRÉATION DU CENTRE GRISÉLIDIS RÉAL

Grisélidis Réal (1929-2005) était écrivaine, peintre et prostituée. Militante très engagée, elle était une des figures de proue de la lutte pour les droits et la reconnaissance des personnes qui se prostituent, tant à Genève qu'ailleurs dans le monde. Pour Grisélidis, il était primordial que la réalité quotidienne et le vécu des travailleurs et travailleuses du sexe puissent être entendus. Elle a donc récolté quantité de coupures de presse, revues, correspondance, livres, travaux de recherche, films, photos, affiches, etc., afin de créer, chez elle, ce qu'elle a appelé le **Centre de documentation internationale sur la prostitution**. A l'aide de sa photocopieuse, elle confectionnait des dossiers thématiques qu'elle distribuait ensuite

gratuitement à toute personne intéressée : travailleur-euse-s du sexe, élèves et étudiant-e-s, chercheur-euse-s, journalistes, etc.

Grisélidis Réal est probablement la première personne qui, pendant 30 ans, ait réuni de manière systématique, une documentation de référence sur la prostitution avec l'intention de créer une base de données.

A sa mort, en 2005, ses enfants ont trié les objets et documents laissés par leur mère et ont constitué deux ensembles, selon des critères qu'ils ont eux-mêmes choisis. Le premier ensemble concerne la vie personnelle et l'activité littéraire de Grisélidis Réal. Ce lot a été vendu aux archives nationales de Berne. Le second ensemble concerne la vie militante de Grisélidis Réal, ainsi que toutes ses archives relatives à la prostitution et au travail du sexe. Cette partie a été confiée à Aspasia qui a décidé de s'investir pour la création d'une structure indépendante sous la forme d'une association, afin de pérenniser l'œuvre d'avant-garde initiée par Grisélidis Réal et de contribuer à la mémoire collective sur cette thématique.

Le **Centre Grisélidis Réal – Documentation internationale sur la prostitution**, a ainsi vu le jour lors de l'assemblée générale constitutive du 17 juin 2008. Le comité actuel est composé de dix membres, dont la liste est annexée au présent projet.

UTILITÉ SOCIALE

Une littérature abondante existe sur et autour de la prostitution : aussi bien scientifique (histoire, sociologie, psychologie, anthropologie...) que romanesque, poétique, ou journalistique. Cette dernière catégorie contient pléthore d'exemples traitant surtout le côté sulfureux du sujet, ce qui n'améliore pas forcément la situation des personnes concernées, mais aurait plutôt tendance à entretenir les préjugés, clichés et fantasmes.

Quelques personnes, associations, universités ou bibliothèques ont collecté de la documentation mais pas de manière exhaustive et souvent en lien avec une préoccupation spécifique (santé, sida, migrations, législation, traite des êtres humains, etc.) ou concernant une situation locale.

Nous sommes convaincu-e-s de la pertinence et de l'importance de créer un centre de documentation traitant spécifiquement et largement du travail du sexe et des problématiques y relatives. Nous sommes également persuadés que Genève, ville internationale et

cosmopolite, lieu de vie, de travail et de lutte de Grisélidis Réal, aurait beaucoup à gagner de posséder un tel espace.

En outre, nous souhaitons que ce lieu puisse devenir un espace de soutien, d'accompagnement et de formation pour les personnes qui se prostituent et qui cherchent à se réorienter professionnellement.

OBJECTIFS DU CENTRE GRISÉLIDIS RÉAL

- Poursuivre la mise en œuvre du Centre de documentation internationale sur la prostitution, initié par Grisélidis Réal ;
- Rendre accessibles le matériel, les ressources et le savoir concernant la prostitution, auprès de toute personne intéressée ;
- Préserver dans des conditions optimales, inventorier et valoriser les archives de Grisélidis Réal sur la prostitution et le mouvement de défense des droits des personnes prostituées ;
- Réunir et tenir à jour un maximum d'informations et de documentation (livres, coupures de presse, recherches, sites internet, films, etc.) sur les thématiques en lien avec la prostitution, au niveau local, national et international ;
- Créer un espace d'information, de réflexion, de débat, d'échange, d'action, d'aide à la recherche, accessible à toute personne ou institution intéressée ;
- Devenir un outil au service de la reconnaissance des personnes concernées par la prostitution ;
- Promouvoir le Centre par la réalisation d'événements tels que des expositions, des projections de film, des débats, etc.

PUBLICS-CIBLE

- **Les personnes exerçant le travail du sexe** n'ont souvent pas le recul et ne disposent pas des moyens pour analyser leur situation ou profiter des réflexions qui pourraient déboucher sur une amélioration de leur qualité de vie. En même temps, il existe des sources et documents précieux et dispersés, produits par des personnes pratiquant ou ayant pratiqué la prostitution et qui prennent la parole, s'expriment sur Internet, écrivent elles-mêmes leur histoire, leurs expériences, réflexions, revendications. Faire circuler et rendre plus accessibles ces témoignages et informations favoriserait une meilleure compréhension de la prostitution en général et instruirait en particulier les personnes

concernées sur ce qui les rapproche. Cela contribuerait à développer des outils d'« empowerment » (renforcement des capacités d'agir), dont le besoin se fait toujours plus sentir.

- **Les universités et hautes écoles** offrent des cours ou proposent à leurs étudiant-e-s de se pencher sur la prostitution comme terrain pour acquérir des outils de sociologues, anthropologues, psychologues, etc. La démarche est plus riche si un lien avec une association de proximité existe. Plusieurs exemples montrent que la complicité entre talons aiguille et lunettes de chercheurs peut être féconde. Un espace réunissant des informations et de la documentation sur la prostitution, le travail du sexe et la sexualité en général faciliterait beaucoup le travail de certain-e-s étudiant-e-s et chercheur-euse-s. Il leur permettrait également d'entrer plus facilement en contact avec des travailleur-euse-s du sexe.
- **Les autorités** en charge de la gestion et du bon fonctionnement social produisent souvent des rapports d'experts contradictoires et peu accessibles et prennent parfois des décisions arbitraires qui, au lieu de résoudre les problèmes, les déplacent et/ou renforcent la stigmatisation et l'exclusion. Ceci est souvent dû au manque de connaissance de la réalité et au désintérêt pour une population méprisée. Une plateforme documentée, un lieu d'expertise pourrait devenir une référence pour les autorités publiques responsables de la surveillance du marché du sexe.
- **Les organisations internationales** sont actives dans l'élaboration de directives et développent des projets sur le terrain dont les objectifs répondent principalement à deux soucis : la santé publique et la lutte contre la traite d'êtres humains. Il y a régulièrement des conférences à Genève avec des représentant-e-s (politiques, administratifs, syndicaux, ONGs, travailleuses-eurs du sexe) du monde entier. Le Centre peut jouer un rôle important dans ce contexte, d'une part grâce à sa riche documentation, et d'autre part en tant que lieu d'échange et de débat.
- **Le mouvement pour la reconnaissance et les droits des personnes prostituées** débute dans les années 70 en Amérique. En 1973, Margot St-James et ses collègues créent la première association pour la défense des personnes prostituées : *COYOTE* (Cut Off Your Old Tired Ethics). En France, les événements lyonnais du printemps 1975 ont été déterminants pour rendre visibles les militant-e-s décidé-e-s à influencer les décisions politiques prises à leur sujet. Le mouvement s'est étendu à Paris, puis à d'autres régions de France et d'Europe. Quelques associations nées de cette vague ont réussi à s'enraciner et se renforcer : *Hydra* à Berlin, *Comitato per i diritti delle prostitute*

en Italie, *Aspasie* à Genève, etc. En 1985 est organisé à Amsterdam le premier Congrès mondial des prostituées qui met en place une nouvelle « grammaire politique », réglant les modalités de la prise de parole en plaçant les prostituées au centre. En 2005, une délégation internationale de 120 sex workers et leurs alliés est accueillie au parlement européen à Bruxelles. Mais, toujours confrontée aux répressions et discriminations, la lutte pour la reconnaissance est ardue.

Rares sont les personnes prostituées qui peuvent s'engager et plus rares encore celles qui persistent dans leur engagement. Le besoin de protéger ses proches, le client et soi-même, oblige à vivre dans le secret : une protection aussi indispensable qu'aliénante et lourde à porter. L'engagement collectif reste particulièrement difficile dans la plupart des pays, et pourtant quelques personnes sont motivées et s'y investissent. L'alliance avec les forces politiques et sociales (associatives et institutionnelles) est essentielle dans une perspective de progrès pour la reconnaissance et les droits des travailleur-euses-s du sexe, à moyen et long terme.

- D'un **point de vue juridique**, « *le législateur semble toujours se disperser : le droit pénal sanctionne la personne prostituée pour racolage public mais la considère comme victime du proxénétisme ; le droit civil s'intéresse à elle en cas de trouble de voisinage, de résiliation de bail, mais l'ignore en matière de protection du corps humain ; le droit fiscal la soumet à l'impôt sur le revenu ; le droit de la sécurité sociale lui réclame des cotisations ; le droit social tente d'organiser sa réinsertion ; le droit public présente le fait de se prostituer comme une liberté publique ; le droit international la condamne en tant qu'atteinte à la dignité humaine...* » (Ouvrard, L. 2000). Regrouper les références légales dans un lieu et tenir à jour leur évolution serait fort utile pour tou-te-s les intéressé-e-s potentiels mentionnés ci-dessus.

RÉALISATION ET ÉTAT DES LIEUX

La mise à disposition des archives de Grisélidis Réal a permis de donner l'impulsion nécessaire à la création d'un centre de documentation. Le fonds d'archives constitue donc la base de ce projet. L'association *Aspasie* a également accumulé, durant ses 26 ans d'existence, une grande quantité d'informations de toutes sortes (livres, rapports, études, presse, audio-visuel, etc.) qui viendra enrichir ce fonds. Tout ce matériel doit être inventorié, afin de le rendre accessible et utilisable. Par la suite, ces deux premiers ensembles seront complétés grâce à une recherche et une mise à jour permanentes, en lien avec d'autres bases de données existant dans le monde.

Aspasie a développé une expertise dans le domaine du travail du sexe reconnue au niveau cantonal, national et international. En outre, elle dispose d'un réseau actif de contacts internationaux concernant les droits des personnes prostituées, ainsi que d'un réseau académique dans le domaine de la recherche en sciences humaines. L'envie de créer un centre de documentation spécifique à la prostitution et de rendre l'information dans ce domaine toujours plus accessible se justifie dès lors pleinement. L'expérience et les connaissances d'Aspasie vont également faciliter la réalisation des objectifs qui sont fixés.

Aspasie offre une aide au démarrage, notamment par la mise à disposition de ses infrastructures, et parraine le Centre Grisélidis Réal, déjà indépendant par sa structure associative, mais qui doit encore devenir financièrement autonome.

L'équipe de travail

L'équipe est constituée d'une coordinatrice du projet, Elodie de Weck. Il s'agit pour le moment de la seule personnes employée par le Centre. Elle travaille en étroite collaboration avec le bureau du comité constitué du président Albert Rodrik et de la vice-présidente, Marianne Schweizer. Un-e historien-ne-archiviste viendra se greffer dès que possible à cette équipe, afin de commencer le travail de classification et de conservation des archives. Nous souhaitons également engager un-e professionnel-le en information documentaire (documentaliste), afin de commencer le travail de récolte et de mise à disposition des informations. Plusieurs autres personnes, notamment des membres du comité, nous offrent leur aide bénévole. Enfin, nous collaborons avec la Haute école de gestion – filière en information documentaire – et encadrons un groupe de trois étudiantes dont le travail de bachelor concerne la mise sur pied du Centre Grisélidis Réal.

Actions déjà réalisées/en cours

- Trouver un local. Depuis le 1^{er} novembre 2008, la Gérance immobilière municipale de la Ville de Genève nous a attribué une arcade, sises à la rue Amat 6, aux Pâquis, où nous avons pu déménager les archives. Nous sommes actuellement en train d'aménager cet espace.
- Réaliser un premier inventaire des archives de Grisélidis Réal, afin de prendre connaissance des documents existant et de leur état.
- Travailler en collaboration avec un informaticien à la création d'un logiciel adapté aux besoins du traitement des archives, ainsi qu'un site internet et une plateforme informatique sur laquelle l'inventaire des archives et des documents du Centre seront disponibles en ligne. Le but est qu'un maximum d'informations soient accessibles facilement (documents historiques, textes de lois, documentation sur les associations, enjeux, mouvements, droits humains et travail du sexe, etc.).

- Travailler en collaboration avec trois étudiantes de bachelor en information documentaire (HEG) dont le mémoire porte sur la création et le développement du centre de documentation. Leur soutenance de mémoire a lieu le 7 août prochain.
- Rechercher des fonds.
- Favoriser les adhésions à notre association.

Actions à court terme

- Engager et travailler en collaboration avec un-e archiviste afin de développer une classification des archives et assurer leur conservation dans des conditions professionnelles.
- Mettre en place un logiciel adapté aux besoins du fonctionnement du centre de documentation (classement, inventaire, prêt, etc.), par exemple le logiciel libre PMB.
- Engager un-e documentaliste, afin de compléter la base de données et réunir un maximum d'informations de toutes sortes, aux niveaux genevois, suisse et international.
- Promouvoir le développement et la valorisation du Centre au niveau local, national et international.

Actions à plus long terme

- Renforcer et développer la structure, afin de valoriser le fonds d'archives et promouvoir le Centre Grisélidis Réal, non seulement comme centre de documentation, mais également comme un espace d'information, de formation, de réflexion, de débat, d'échange, d'aide à la recherche, accessible à toute personne intéressée par cette problématique. Différents événements seront organisés dans ce but : conférences, discussions thématiques, expositions, projections de films et documentaires, etc.
- Développer les liens avec d'autres centres de documentation dans le monde.
- Renforcer et développer le lobby.

MOYENS FINANCIERS

Les ressources financières nécessaires au développement de ce projet sont importantes et nous disposons actuellement de très peu de moyens.

A ce jour, une arcade nous a été attribuée par la Gérance immobilière municipale (GIM) de la Ville de Genève, sise à la rue Amat 6, aux Pâquis. Le Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports (DCSJS) de la Ville de Genève a décidé de soutenir le projet en nous octroyant une subvention en nature par le biais de la prise en charge du loyer de cette arcade qui s'élève à Frs. 1'425.- par mois. Le Conseil administratif de la Ville de

Genève nous a également offert son soutien au moyen d'une subvention ponctuelle de 25'000.- francs.

De plus, nous avons la chance de pouvoir compter sur le soutien du Fonds Mécénat des Services industriels de Genève (SIG) qui a décidé de nous octroyer une contribution de 10'000.- francs, ainsi que sur le don de 2'000.- francs de la fondation zürichoise Stiftung für Erforschung der Frauenarbeit.

En outre, l'association Aspasia parraine ce projet et lui donne un petit coup de pouce financier. Elle met également son infrastructure à notre disposition. Nous comptons sur les cotisations de nos membres ainsi que sur la générosité de donateur-trice-s bienveillant-e-s et sur l'aide de plusieurs personnes travaillant bénévolement pour la mise en place du projet.

Cependant, nous sommes toujours à la recherche de fonds nous permettant de développer ce projet de manière sérieuse. **Il nous manque encore 123'865.55 francs pour compléter le budget d'investissement**, annexé au présent projet.

CENTRE GRISELIDIS REAL - DOCUMENTATION INTERNATIONALE SUR LA PROSTITUTION

Budget d'investissement pour le démarrage du projet (sur une année)

CHARGES

Frais de structure du Centre

Loyer de l'arcade (Frs. 1'425.-/mois)	17'100.00
Frais d'énergie (charges) (Frs.70.-/mois)	840.00
Assurance RC (Generali)	375.20
Fournitures et frais d'administration (bureau, téléphone, etc.)	3'000.00
TOTAL	21'315.20

Installation, infrastructures, matériel

Mobilier (bureau, chaises, table, étagères, etc.)	1'500.00
Structure spécialisée pour bibliothèques, rayonnages (matériel SSB)	37'879.50
Matériel de conditionnement et conservation des archives	4'562.25
TOTAL	43'941.75

Informatique

1 PC, 1 écran, 1 imprimante-scanner, logiciels	5'000.00
Création d'un programme spécifique pour la gestion d'archives	5'143.30
Création d'un site internet multilingue	8'000.00
Achat d'un nom de domaine	45.20
TOTAL	18'188.50

Conception et mise en chantier du projet

1 archiviste professionnel-le en emploi de solidarité	42'480.00
1 coordinatrice du projet (conception et réalisation) à 50%	43'805.00
Réalisation d'un travail de bachelor sur le Centre par 3 étudiantes de la HEG	3'000.00
Frais de déplacements et formation	2'000.00
TOTAL	91'285.00

Valorisation du Centre et des archives

Création d'une ligne graphique et conception d'une brochure et d'un dépliant	5'000.00
Impressions dépliant et brochures promotionnelles	3'664.00
Vernissage, événement d'ouverture au public	1'000.00
TOTAL	9'664.00

TOTAL DES CHARGES**184'394.45**

PRODUITS

Ville de Genève: subvention ponctuelle d'aide au démarrage du projet	25'000.00
Ville de Genève: subvention en nature (prise en charge du loyer)	17'100.00
Fonds Mécénat des SIG	10'000.00
Fondation Stiftung für Erforschung der Frauenarbeit (Zürich)	2'000.00
Association Les Archives contestataires: participation à la création du logiciel d'archives	1'714.45
Association EFI-Archives du MLF: participation à la création du logiciel d'archives	1'714.45
Association Aspasia: participation aux frais de bureau et d'administration	1'000.00
Cotisations et dons divers	2'000.00
TOTAL DES PRODUITS	60'528.90

FONDS RECHERCHES**123'865.55**

STATUTS

CENTRE GRISELIDIS REAL DOCUMENTATION INTERNATIONALE SUR LA PROSTITUTION

NOM ET SIEGE

Article 1

Sous la dénomination « Centre Grisélidis Réal » (ci-après l'association) est constituée une association sans but lucratif au sens des articles 60 et suivants du Code civil suisse. Son siège est à Genève.

BUTS

Article 2

L'association a pour buts de :

- a. poursuivre la mise en œuvre du centre de documentation internationale sur la prostitution, initié par Grisélidis Réal ;
- b. rendre accessible le matériel, les ressources et le savoir concernant la prostitution, auprès de toute personne intéressée ;
- c. préserver dans des conditions optimales, inventorier et valoriser les archives de Grisélidis Réal sur la prostitution et le mouvement de défense des droits des personnes prostituées ;
- d. réunir et tenir à jour un maximum d'informations et de documentation (livres, presse, recherches, sites internet, films, etc.) sur les thématiques en lien avec la prostitution, au niveau local, national et international ;
- e. créer un espace d'information, de réflexion, de débat, d'échange, d'action, d'aide à la recherche, accessible à toute personne ou institution intéressée ;
- f. faire de ce centre un outil au service de la reconnaissance des personnes concernées par la prostitution ;
- g. promouvoir ce centre par la réalisation d'événements tels que des expositions, des projections de film, des débats, etc.

Article 3

L'association remplit ses objectifs en mettant à disposition une équipe professionnelle pluridisciplinaire ainsi que des locaux adaptés.

Article 4

L'association est indépendante des organisations politiques et religieuses.

ORGANISATION

Article 5

L'association a pour organes :

- a. L'assemblée générale
- b. Le comité
- c. L'organe de contrôle (soit deux vérificateur-trice-s des comptes)

L'assemblée générale

Article 6

L'assemblée générale ordinaire se réunit au moins une fois par année.

Article 7

L'assemblée générale peut être convoquée à titre extraordinaire chaque fois que le comité ou au moins un cinquième des membres de l'association en fait la demande.

Article 8

Les assemblées générales ordinaires ou extraordinaires sont convoquées par le comité, par lettre circulaire, au moins 15 jours avant la séance. La convocation indique l'ordre du jour.

Article 9

L'assemblée générale est valablement constituée, quel que soit le nombre des membres de l'association présents. Elle prend toutes les décisions par vote à la majorité des 3/4 des voies.

Article 10

L'assemblée générale a les compétences suivantes :

- a. élection des membres du comité et de l'organe de contrôle ;
- b. approbation du rapport annuel du comité et des comptes révisés ;
- c. décisions sur les propositions du comité et des membres ;
- d. fixation des cotisations des membres de l'association ;
- e. modifications des statuts ;
- f. dissolution de l'association.

Article 11

A chaque assemblée générale un procès-verbal est tenu et signé par le ou la président-e et par le ou la secrétaire.

Le comité

Article 12

Le comité se compose d'au moins cinq membres actifs dont des personnes ayant ou ayant eu une expérience de prostitution.

Article 13

Les membres du comité, ainsi que le-la président-e, sont élus par l'assemblée générale pour une année, reconductible.

Article 14

Le comité s'organise lui-même. Il peut créer des groupes de travail.

Article 15

Le comité a les compétences suivantes:

- a. définir des directives concernant la gestion du fonds d'archive et de documentation de l'association, ainsi que sa mise à disposition auprès du public ;
- b. prendre toute décision relative à l'activité courante de l'association conformément aux statuts. En cas de besoin, le comité peut solliciter l'assemblée générale pour une prise de décision ;

- c. soumettre à l'assemblée générale les admissions, démissions et exclusions des membres du comité ;
- d. engager et licencier le personnel et définir le cahier des charges de celui-ci, en collaboration avec les membres de l'équipe professionnelle.

Article 16

Le comité prend toute initiative pour satisfaire aux buts de l'association. Il est chargé de son administration et de sa représentation à l'extérieur.

Article 17

Deux membres du comité ou le-la président-e et un membre de l'équipe professionnelle de l'association engagent l'association par leurs signatures.

L'organe de contrôle

Article 18

Il se compose de deux vérificateur-trice-s des comptes nommé-e-s par l'assemblée générale pour une année. Chaque année, ces personnes fournissent un rapport annuel à l'assemblée générale.

L'équipe professionnelle

Article 19

- Elle est constituée par le comité qui engage ses membres, les salarie et définit leur cahier des charges, en collaboration avec les membres de l'équipe.
- Dans le cas où un-e des membres de l'équipe professionnelle est détaché-e et salarié-e par un organisme tiers, son choix et l'établissement de son cahier des charges se fait conjointement entre cet organisme et le comité de l'association.
- Les membres de l'équipe professionnelle peuvent participer aux séances du comité avec une voix consultative.

MEMBRES

Article 20

Les membres de l'association sont des personnes physiques ou des collectivités qui paient des cotisations.

La qualité de membre se perd par la démission.

L'exclusion peut avoir lieu si un-e membre nuit aux intérêts de l'association.

RESSOURCES FINANCIERES

Article 21

Les ressources financières de l'association proviennent :

- a. de subventions ;
- b. de dons et legs publics et privés ;
- c. des cotisations de ses membres (dont le montant est fixé par l'assemblée générale).

Les membres ne sont pas personnellement responsables des dettes contractées par l'association.

DISPOSITIONS GENERALES

Article 22

Tous les cas non prévus dans ce règlement sont tranchés par l'assemblée générale ordinaire ou extraordinaire.

Article 23

La dissolution de l'association peut être décidée par l'assemblée générale en tout temps, par les deux tiers des membres présents, à condition que 3/4 des membres de l'association soient représentés à l'assemblée générale.

Article 24

En cas de dissolution ou d'interruption de l'activité, les biens disponibles de l'association seront attribués à une association ou fondation poursuivant des buts de même nature. En aucun cas, les biens ne pourront retourner aux membres de l'association, ni être utilisés à leur profit en tout ou en partie et de quelque manière que ce soit.

Article 25

La convention annexée aux présents statuts fait partie intégrante de ces derniers.

Article 26

Les présents statuts entrent en vigueur par leur adoption lors de l'assemblée générale constitutive.

Genève, le 17 juin 2008



Le président
Albert Rodrik



La vice-présidente
Marianne Schweizer



La secrétaire
Elodie de Weck



Le soussigné Igor SCHIMEK, agissant au nom et pour compte de l'hoirie de feu Grisélidis REAL, met à disposition de l'association ASPASIE une sélection de documents (papiers personnels, archives, notes, photographies, livres) de cette dernière concernant la prostitution, dans la perspective de la création d'un centre de documentation.

Les biens en question restent propriété de l'hoirie, ils ne doivent pas être disséminés.

La création du centre de documentation est du ressort de l'association ASPASIE.

Les décisions importantes sont prises en concertation entre l'hoirie et ASPASIE

Genève, le 3.4.2006

Pour l'hoirie : Igor SCHIMEK

Pour Aspasia : Sylvie MATHYS, présidente

AVENANT A LA CONVENTION DU 3 AVRIL 2006

Afin de répondre à l'engagement pris par la convention du 3 avril 2006, l'association Aspasia a organisé la création de l'association *Centre Grisélidis Réal – documentation internationale sur la prostitution*, lors de l'assemblée générale constitutive du 17 juin 2008.

Ainsi, à partir de cette date – 17 juin 2008 – les documents mis à disposition d'Aspasia par l'hoirie de feu Grisélidis Réal, sont confiés au Centre Grisélidis Réal qui se charge de leur traitement, classement et conservation à long terme, ainsi que de leur mise à disposition auprès du public.

Les biens en question restent toujours propriété de l'hoirie, comme en atteste la convention du 3 avril 2006, et ne doivent pas être disséminés.

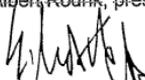
Les décisions importantes sont prises en concertation entre l'hoirie et le Centre Grisélidis Réal.

Genève, le 1^{er} décembre 2008

Pour l'hoirie
Igor Schimek



Pour le Centre Grisélidis Réal
Albert Rodrik, président



Pour l'association Aspasia
Sylvie Mathys, présidente





REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de la solidarité et de l'emploi
Le Conseiller d'Etat

DSE
Case postale 3952
1211 Genève 3

Monsieur Albert RODRIK
Président du Centre Grisélidis Réal
Rue de Monthoux 36
1201 Genève

N^oréf. : FRL/lmz

Genève, le 26 mai 2009

Concerne : demande de soutien financier auprès de la Loterie romande pour la création d'un centre de documentation sur la prostitution

Monsieur le Président,

Je me réfère ici à l'échange de courriers intervenu entre Monsieur Jean-Pierre Rageth, président de l'organe de répartition du produit de la Loterie romande (10 mars 2009) et vous-même (7 mai 2009) apportant les compléments d'information attendus par le Conseil d'Etat à propos de votre demande de soutien, et vous remercie des éléments substantiels communiqués.

Après examen attentif de votre exposé et en dépit des arguments avancés, le Conseil d'Etat a décidé de persister dans son intention de ne pas valider la proposition d'attribution de l'organe de répartition.

Il espère néanmoins que votre association trouvera les moyens nécessaires pour atteindre l'objectif qu'elle s'est fixé.

Vous remerciant de l'attention portée à ces lignes et de votre investissement dans ce projet documentaire, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à mes meilleurs sentiments.

De ma co-locataire

François Longchamp

Copie à : M. Jean-Pierre Rageth, président de l'organe de répartition